



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4206

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Volet habitat du plan climat - Dispositif Ecoreno'v - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhrich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliot), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

Conseil du 29 janvier 2020**Délibération n° 2020-4206**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Volet habitat du plan climat - Dispositif ECORENO'V - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre du volet habitat de son plan climat, la Métropole de Lyon s'engage dans la généralisation du programme de soutien à l'éco-rénovation du parc public et du parc privé, afin de réduire les consommations énergétiques et contribuer ainsi à la diminution des émissions de gaz à effet de serre du territoire et à la maîtrise des factures d'énergie des ménages.

L'objet de la présente délibération est de permettre l'engagement d'une nouvelle autorisation de programme au regard de la consommation des crédits et du stock de dossiers de demande de financement.

En 2015, la Métropole a créé la plateforme d'éco-rénovation en faveur de la réhabilitation énergétique des logements. Les autorisations de programme votées représentent, à ce jour, un montant global de 50 000 000 € (délibérations n° 2015-0639 du 21 septembre 2015 pour un montant de 3 500 000 €, n° 2016-1589 du 10 novembre 2016 pour un montant de 4 000 000 €, n° 2017-2054 du 11 septembre 2017 pour un montant de 5 000 000 €, n° 2018-2760 du 27 avril 2018 pour un montant de 5 000 000 €, n° 2018-3034 du 17 septembre 2018 pour un montant de 9 000 000 €, n° 2019-3423 du 18 mars 2019 pour un montant de 23 500 000 €).

Dans ce cadre, 32 393 172 € ont déjà été engagés, à fin octobre 2019, en faveur de la réhabilitation de 12 688 logements, soit 7 582 logements privés (7 361 en copropriétés et 221 individuels privés), 1 228 logements privés pour des audits (1 219 en copropriété et 9 individuels privés) et 3 878 logements publics sociaux.

Les logements en copropriétés se situent sur 18 communes de la Métropole (et 8 arrondissements pour la Ville de Lyon) : 54 % au centre, 26 % à l'est et 20 % à l'ouest. La Métropole a financé la rénovation de logements individuels sur 44 communes (et 8 arrondissements) : 17 % au centre, 53 % à l'est et 30 % à l'ouest. Concernant le parc public, les projets sont localisés sur 14 communes du territoire : 36 % au centre, 36 % à l'est et 28 % à l'ouest.

À ce jour, 51 nouveaux dossiers sont en cours d'instruction à la Métropole correspondant à un montant de subventions de 5 565 282 € pour 1 982 logements : 6 opérations du parc public social prioritaires sont concernées pour 996 logements, 9 copropriétés pour 880 logements, 13 maisons individuelles, 13 audits en maison individuelle et 80 logements en copropriété (10 dossiers).

Globalement, les dossiers engagés et en cours d'instruction représentent : 37 958 455 € sur le total de 50 000 000 € d'autorisation de programme disponible. Ils concernent 14 670 logements et plus de 185 000 000 € de travaux de rénovation énergétique.

Par ailleurs, de nouveaux dossiers sont attendus d'ici la fin de l'année et le 1^{er} semestre 2020 :

- 15 copropriétés ayant voté récemment leurs travaux,
- 33 copropriétés dont les votes de travaux sont prévus entre novembre 2019 et mars 2020,
- 3 dossiers concernant le parc public, portés par des bailleurs sociaux.

Le total de ces dossiers représente environ 4 500 logements, ce qui va entraîner un dépôt de dossiers de demande de financement ECORENO'V important lors du 1^{er} semestre 2020. Le montant estimé pour ces dossiers attendus est de 13 052 000 €.

Pour assurer la poursuite des actions et l'octroi de ces aides en faveur des propriétaires privés et des bailleurs sociaux dans le cadre de la démarche ECORENO'V, il est proposé de procéder à une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 10 000 000 € permettant l'octroi de subventions pour environ 4 500 logements supplémentaires, la plupart d'entre eux devant faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention avant fin 2020. À noter que ces 10 000 000 € peuvent être mobilisés grâce à un réemploi de montants résiduels non engagés sur les opérations millésimées des aides à la pierre du programme P14 - Soutien au logement social, des années 2008 à 2017.

À noter que cette enveloppe s'inscrit dans la perspective de massification des interventions en faveur de l'éco-rénovation, dans le cadre du schéma directeur des énergies (SDE), voté en Conseil métropolitain à l'unanimité le 13 mai 2019. Pour la période 2020 à 2030, le SDE prévoit la réhabilitation énergétique de 200 000 logements dont 100 000 accompagnés par Ecoréno'v avec un budget en investissement estimé à 308 M€ pour la Métropole.

L'enveloppe globale d'autorisation de programme en faveur de l'éco-rénovation de l'habitat serait alors portée à un montant de 60 000 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite du dispositif ECORENO'V en faveur de la réhabilitation des logements du parc privé et du parc social.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P15 - Logement parc privé pour un montant total de 10 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 2 023 000 € en dépenses en 2020,
- 3 375 700 € en dépenses en 2021,
- 4 601 300 € en dépenses en 2022,

sur l'opération n° 0P15O5027.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 60 000 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.

.